

## Tripode : l'amiante a bien fait des ravages

Selon une étude menée auprès des fonctionnaires qui ont travaillé dans cet ancien immeuble nantais, les tumeurs ont frappé plus qu'ailleurs.

Ils n'en savaient rien et perçaient, ponçaient ou ne faisaient que respirer l'air coincé entre ces murs. Ils n'en savaient rien et, aujourd'hui, certains de ces fonctionnaires ont des plaques pleurales ou plus simplement, et c'est déjà beaucoup, des difficultés à respirer. Certains, aussi, sont morts comme huit de ces neufs ouvriers d'entretien. Informaticiens, agents, secrétaires..., ils ont été 1 800 à bosser au Tripode, à Nantes, pour l'Insee ou les ministères des Finances et des Affaires étrangères. Le Tripode, c'est cet immeuble bourré d'amiante. Rasé en février 2005, mais vide depuis 1993, la faute justement à cette fichue amiante.

« C'est une bombe à retardement, dit le cégétiste Francis Judas. L'effet peut se faire sentir à très long terme. » Il en veut pour preuve ces maladies qui continuent, treize ans après « l'évacuation », à tomber sur ses collègues. Il en veut aussi pour preuve ces récents résultats de l'étude épidémiologique menée auprès de tous ceux qui ont travaillé dans l'immeuble (1) : 50 % sont décédés suite à des tumeurs. « 15 % au-dessus de la moyenne nationale », assure Francis Judas. Il ajoute : « Il y a quelque chose d'anormal. C'est inquiétant. »



Franck DUBRAY. Archives Ouest-France

*L'immeuble du Tripode a été rasé car il était bourré d'amiante. « C'est une bombe à retardement », affirme un syndicaliste.*

Inquiétant et manifestement « énervant ». Énervant car, selon les syndicalistes (CGT, CFDT, FO, Unsa, Sud...), l'Administration traîne des pieds. Notamment en matière de prise en charge de scanner. « Nos directions ne veulent pas. Or, c'est le seul examen qui permette la détection précoce d'anomalies. » Autre combat : « Chaque agent atteint de plaques pleurales ou de cancers de la

plèvre et des poumons doit faire reconnaître sa pathologie comme maladie professionnelle. C'est le parcours du combattant. Ça devrait se faire automatiquement ! »

Jean-François MARTIN.

(1) La deuxième phase de l'étude comprendra une comparaison avec des fonctionnaires non exposés à l'amiante.